DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 JUIN 2025

CONVOCATION
Date : **21/05/2025**
Envoi le : **27/05/2025**
Publication le : **27/05/2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 juin à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers	
En exercice :	**28**
Présents :	**24**
Absents :	**04**
Pouvoirs :	**04**
Votants :	**28**

Etaient présents :

Adjoints :
Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :
Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Éric GUILMET, François BOUGAULT, Michel THUSSEAUD, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Pascal ARRAGAIN, Antoine MAQUIN, Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Madame Renata MOREIRA ROCHA,
Messieurs Michel HIRTZ, Pascal NOYAU, Olivier DOUSSET.

Absents :

Madame /
Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Michel HIRTZ avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.
Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Monsieur le Maire.
Monsieur Pascal NOYAU avait donné pouvoir à Monsieur Yoann LAFAUX.
Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Secrétaire de séance :

Madame Danièle HOUDU

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 037-213701394-20250604-DEL_04062025_07-DE

Mairie de Luynes - BP 16, Place des Victoires 37230 LUYNES
Tél : 02 47 55 35 55 - Fax : 02 47 55 52 56 - www.luynes.fr - mairie@luynes.fr

DEL N°04/06/2025-07 FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT : CHARTE DE BONNES PRATIQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite engager la commune dans la signature d'une charte de bonnes pratiques pour l'usage de la ressource en biomasse.

En effet, bien que la ressource biomasse semble être globalement en croissance continue sur le territoire, certaines tensions liées au dérèglement climatique sont remontées par divers organismes.

Aussi, Monsieur le Maire souhaite être attentifs aux possibles tensions sur la ressource et aux alertes induites, qui pourraient faire craindre l'apparition voire le développement de certaines pratiques peu scrupuleuses en termes de gestion forestière.

C'est dans ce contexte que France Nature Environnement (FNE) souhaite auprès du plus grand nombre de communes notamment, promouvoir sa charte de bonnes pratiques visant à tendre vers une gestion de la forêt en respect de la ressource et de la biodiversité.

En notre qualité de propriétaire de chaufferies biomasses, le sujet concerne directement la collectivité bien que dans les faits, c'est Tours Métropole Val de Loire, en tant que pouvoir adjudicateur du groupement de commande d'achat d'énergie auquel la ville adhère, qui se charge de l'approvisionnement.

Notons toutefois que la Métropole intègre dans ses marchés publics ladite charte FNE afin que toute la filière bois qui s'emploie à fournir les chaufferies biomasse du territoire, la respecte.

En engageant la commune dans cette trajectoire, la volonté de Monsieur le Maire est d'envoyer un signal afin que la ressource biomasse soit intelligemment exploitée :

La charte préconise ainsi :

- Des recommandations pour la pratique de la récolte
- Des recommandations pour la gestion forestière
- Des propositions pour l'exploitation des filières avec un focus pour la protection des habitats des espèces ciblés.

L'objet de la délibération de ce jour est d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette charte, dont un exemplaire a été transmis à l'ensemble des élus en même temps que le dossier du Conseil Municipal.

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Charte de bonnes pratiques soutenue par France Nature Environnement.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE LUYNES (INDRE-ET-LOIRE)

Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Danièle HOUDU,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :
Par sa transmission en Préfecture le : 12 JUIN 2025
Et sa publication le site internet de la commune le : 12 JUIN 2025
Le Maire,

MAIRIE DE LUYNES (INDRE-ET-LOIRE)

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 037-213701394-20250604-DEL_04062025_07-DE